

PV N° 64 DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 mars 2026

Membres présents : Bernard FERRET - Francine DANIEL - Nicolas BONDUELLE - Marie BERGOUGNOUX - Sylvain RICOLA - Alistair MOON - Guilène ANDURAND - Nicolas TRICHAUD - Sandrine VILLENEUVE - Michel PIERIE - Nicolas RAYNAL - Véréna VOARINO - Jacques RIVIEYRAN - Sébastien ALAUZET

Absent (s) excusé (s): Gilles FORT

Procuration (s): Gilles FORT à Jacques RIVIEYRAN

Secrétaire de Séance : Nicolas BONDUELLE

Quorum : 8

Date de convocation : 04/03/2026

I. Approbation du Procès-verbal N° 63 du 10 février 2026

Le PV a été lu et approuvé à l'unanimité

II. Délibérations

1. Vote du CFU du budget principal 2025

Le compte financier unique (CFU) est devenu la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs : simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur (le maire) et le comptable, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes.

En préambule il est présenté les tableaux de fonctionnement représentant les 6 années du mandat, afin d'apporter à chacun la connaissance de cet historique et d'en voir et comprendre les évolutions.

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Réalisé
Charges	2020	2021	2022	2023	2024	2 025	2 025
Charges a Caractère Général	140 058,69	151 275,94	105 944,84	80 734,47	86 202,58	116 406,51	91 719,50
Charges de PERSONNEL	198 903,15	191 384,78	227 345,55	197 709,52	222 073,34	255 150,00	223 695,52
Atténuation de Produits AC	172 001,00	12 610,00	13 310,00	13 237,00	26 050,00	30 073,00	24 475,00
Amortissement des AC de voirie	53 455,00	49 641,00	37 280,75	63 650,78	98 001,83	50 478,35	50 478,35
Autres charges de gestion courante	71 946,29	63 984,43	65 505,98	84 595,21	71 318,03	86 050,00	71 115,90
Opération d'ordre				0,00			
Charges Financiers	13 192,27	12 545,52	12 112,92	9 465,90	24 250,37	41 000,00	38 804,00
Charges exceptionnelles	1 005,01	50 594,00	3 260,85	0,00	3 000,00	3 070,14	70,14
Virement à la section investissement						142 036,77	
Total charges	650 551 €	532 036 €	464 761 €	449 393 €	530 896 €	724 264,80 €	500 358,41 €

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Réalisé
Recettes	2020	2021	2022	2023	2024	2 025	2025
Atténuation de charges	24 612,22	1 080,98	0,00	3 885,62	13 861,62	48 753,00	27 382,46
Travail en régie	979,20	1 810,77	2 414,56	2 989,87	2 997,22	3 000,00	2 999,34
Produit des services du Domaine et ventes di	95 925,77	109 011,49	60 993,29	47 399,61	46 018,74	41 600,00	38 052,40
Fpic				13 126,00	13 190,00	13 190,00	12 194,00
Impôts et taxes	316 106,31	161 555,58	162 451,94	166 433,93	173 546,34	171 086,00	172 852,31
Dotation et participation	274 216,13	291 278,74	286 915,72	320 143,26	304 897,62	315 292,00	316 275,37
Autres produits de gestion courante	29 500,88	31 797,35	38 626,45	11 081,27	26 733,21	9 164,00	7 793,60
Produits financiers	439,08	330,28	256,86	835,34	2 212,49	2 200,00	2 165,25
Produits Exceptionnels	4 622,61	1 209,80	9 344,57	752,82	20 595,47	0,00	0,00
Excédent antérieur reporté						119 949,80	
Total Recettes	721 790 €	596 994 €	561 003 €	566 648 €	604 053 €	724 264,80 €	579 714,73 €
	71 239 €	64 958 €	96 242 €	117 255 €	73 156,56 €	0,00 €	79 356,32 €
Amortissement d'AC voirie	53 455 €	49 641 €	37 281 €	62 051 €	49 641 €		50 478,35 €
Amortissement éclairage public					28 361 €		
Epargne brute	124 694 €	165 193 €	133 523 €	179 306 €	151 158 €		129 834,67 €

Quelques commentaires :

Un point important, si on compare sur 6 ans, on retrouve la variation notable en 2020/2021 due au transfert de la fiscalité de la compétence scolaire. (En dépenses : les charges à caractère générales et les AC scolaires et en contrepartie la même baisse sur les recettes des services et la baisse des recettes fiscales.

Les dépenses de 2025 : 500 358.41€ dont 50 478.35€ d'amortissement

En 011/Les charges à caractères général : la charge majeure qui fait augmenter ce poste est l'assurance dommage ouvrage du lieux de vie (+13K€)

En 012/Le personnel : On notera une certaine stabilité, avec des agents en contrat d'apprentissage, d'autres en arrêt maladie ou mi-temps thérapeutique. On peut noter surtout la nécessité d'être bien assuré pour couvrir le risque, ce qui est le cas.

En 014/Atténuation de produits : Ce sont les attributions de compensation de fonctionnement de l'agglomération. Il n'y a pas de changement majeur si ce n'est pour l'exercice 2026 à venir ou la compétence du SDIS sera prise en charge directement par la mairie (objet des délibérations suivantes)

En 042/ opération d'ordre entre section : Ce sont les amortissements des attributions de compensation versées à l'agglomération pour la compétence voirie.

En 65/Autres charges : Quasiment identique aux années précédentes, cela correspond aux indemnités des élus, aux cotisations sociales, les subventions aux associations ainsi que les frais d'accès aux programmes informatique.

En 66/Charges financières : En forte progression, ce sont les intérêts du court terme réalisé pour le lieu de vie. Au 31/12/2025 seulement 78 K€ d'acompte de subventions perçues sur les 523K€ de notifiées et sans compter sur le remboursement du FCTVA qui aura lieu en 2027.

Les recettes de 2025 : 579 714.73€

En 013/Atténuations de charges : 27 382€, ce sont les remboursements d'assurance du personnel en maladie.

En 70/produits de services : 38 052€, cela correspond aux redevance des locations des terrains des antennes relais, les taxes d'occupation du domaine public pour les poteaux télécom/fibre, la vente du courant produit sur la toiture de la salle des fêtes, les mises à disposition du personnel sur l'assainissement ou l'école (en baisse, car moins d'interventions), et principalement l'aide de l'agence postale.

En 73/ Impôts et taxes : 172 852€ : quasiment identique à 2024.

En 74/ les dotations de l'état : 316 275.37 quasiment identiques, la différence se fait par les aides reçues sur l'apprentissage (+15 000€).

En 75/ Autres produits : 7 793€ en baisse car nous avons eu en 2024 un gros remboursement d'assurance pour la chaudière.

En76/ produits financiers : 2165€ ce sont des intérêts des emprunts payés par le budget général et refacturés budget bat loc, sur des emprunts qui concerne le budget bat loc.

En conclusion, le résultat de l'exercice en cours est de 79 356.32€, amortissement compris, est en légère progressions par rapport à 2024 tout en sachant que l'exercice 2024 avait bénéficié d'une recette exceptionnelle de 20 000 € par la vente du terrain des Lizes. Il vient s'ajouter à l'excédent reporté de 2024 de 119 036.77€.

Les investissements : 2025

Opérations	Dépenses	Réalisation 2025	Recettes	Réalisation 2025
239	Matériel Outillage	2 612,19 €		
270	Matériel festivité	3 022,31 €	Sub chapiteaux + chaises (leader)	755,58 €
245	Sécurité incendie	348,00 €	Subvention Mauriac église et cadrans	48 210,40 €
267	Bâtiment public isolation.....	19 104,51 €	FCTVA	13 440,42 €
267	Lavoir Mauriac	2 999,34 €	TA	1 537,18 €
268	Eclairage public	859,65 €	Subvention lieux de vie	78 839,00 €
280	Chauffage Mairie et SDF	15 058,40 €	Excédent de fonctionnement résultat N-1	14 024,98 €
279	Mauriac aménagement des places	1 188,06 €	Remb du bat loc	16 119,66 €
271	Voirie travaux mairie (fossé, divers)	1 112,76 €	Remb emprunt partiel Ecole par l'aggl	4 059,69 €
276	Sécurisation voirie et signalisation	789,25 €	Dépôt et cautionnement	120,00 €
277	Lieux de vie	705 712,92 €	Voirie SIVU à affecter N-2 et N-3	837,35 €
277	Lieux de vie études	37 825,09 €	Amortissement AC + éclairage public	49 641,00 €
2046	AC Agglo voirie	54 641,00 €	Opé d'ordre	33 723,94 €
1641	Capital échéance	82 577,26 €	Opé d'ordre	77 706,10 €
1641	Capital nouveaux emprunts	16 770,58 €		
	Capital emprunts bat loc.	16 119,66 €		
	Dépôt et cautionnement	520,00 €		
	Remboursement fonds leader	33 723,94 €		
	Opé d'ordre	77 706,10 €		
	Total dépenses Investissement	1 072 691,02 €	Total recettes investissement	339 015,30 €

Les détails sont donnés dans le tableau, **parmi les dépenses** : l'opération 267 correspond à l'agrandissement du garage à côté de l'église et le rétrécissement du garage rue des Jardins. La grosse partie des investissements correspond au lieu de vie (opérations de 277). Le changement de chauffage de la Mairie suite à l'orage de 2024, le chauffage de la SDF sera sur le budget 2026. Le remboursement du capital des emprunts avec la ligne spécifique au lieu de vie. Le cumul du capital à rendre sur l'exercice 2025 (99 347€) va descendre à 61 136,78 fin 2026, grâce à l'arrivée à terme de deux emprunts. On notera trois opérations d'ordre qui s'annulent en dépenses et en recettes. **Parmi les recettes** : on trouve le solde des subventions des fonds leader sur Mauriac dont une partie a été remboursée aux communes de l'entente. Il y a une partie d'acompte de subventions sur le lieu de vie. Au 31/12/2025 seulement 78K€ ont été perçus sur les 523K€ de notifiés. Un point, un peu fâcheux avec une forte diminution des taxes d'aménagement due au changement de procédure de transfert aux communes (normalement corrigé en 2026).

Donc avec une dépense de 1 072 691,02€ et une recette de 339 015,30€ cela génère un déficit de - 733 675,72€ en 2025 auquel il faut venir ajouter l'excédent de 2024 à hauteur de 676 926,74€. Cela donne un solde cumulé négatif de -56 748,98 €. Il reste bien sûr des restes à réaliser en dépenses et en recettes. (Délibération suivante) Après débat et explications le conseil doit se prononcer. Le maire en tant qu'ordonnateur ne peut participer au vote et doit quitter la salle. Francine DANIEL prend le relai en tant que présidente de séance.

Question portée au vote : Pour ou contre l'approbation du CFU du budget principal 2025 ?

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2. VOTE de l'affectation du résultat de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 du budget principal

L'ensemble des élus a reçu l'intégralité du CFU, y compris la page générale qui synthétise la vue d'ensemble du résultat de l'exercice avec les reports des exercices précédents et des restes à réaliser.

SYNTHESE du CA Budget Commune 2025			
		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice 2025	Recettes	579 714,73 €	339 015,30 €
	Dépenses	500 358,41 €	1 072 691,02 €
	Solde N	79 356,32 €	-733 675,72 €
Reports années précédentes	Excédent 2024 N-1	119 949,80 €	676 926,74 €
	Déficit 2024 N-1		
	Cumul N et N -1	199 306,12 €	-56 748,98 €
Restes à Réaliser	Recettes		445 333,00 €
	Dépenses		257 208,96 €
	Cumul avec RàR		188 124,04 €
Résultat cumulé		199 306,12 €	131 375,06 €
			330 681,18 €

Si on en reste sur ce chiffre de 330 681.18€ le cumul comptable de fin d'exercice, même avec les reports des exercices précédents est au demeurant plus que satisfaisant. **Il n'y aurait donc pas d'obligation à virer du résultat de fonctionnement vers l'investissement.**

Mais pour autant il reste encore des écritures qui ne peuvent apparaître et qu'il faut prendre en compte pour l'exercice 2027. C'est la restitution du prêt relais de 463 000€ (en dépenses) quand les subventions seront perçues et le remboursement du FCTVA (135 800€ en recettes) sur le projet lieux de vie principalement. Soit + 330K€ - 463 K€ +131 K€ => 3 K€

Restes à Réaliser	Recettes		445 333,00 €	135 811,00 €	581 144,00 €
	Dépenses		257 208,96 €	463 400,00 €	720 608,96 €
	Cumul avec RàR		188 124,04 €	-327 589,00 €	-139 464,96 €
Résultat cumulé		199 306,12 €	131 375,06 €		-196 213,94 €
			330 681,18 €		3 092,18 €

Comme indiqué ces opération se réaliseront sur l'exercice 2026 / 2027. Mais comme il serait judicieux de pouvoir rembourser au plus tôt ce prêt relais. M le Maire propose de reporter 150 000€ des recettes de fonctionnement vers les recettes d'investissement au Budget principal 2026.

Question portée au vote : Pour ou contre l'affectation du résultat comme indiqué ci-dessus ?

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3. Vote du CFU du budget annexe bâtiments locatifs communaux 2025

Comme tous les ans, un petit rappel sur l'objectif de ce budget bâtiments locatifs. Instauré en 2019 lors de la création de la boulangerie et du pôle santé, ce budget se veut surtout autonome financièrement. Cela veut dire qu'il ne doit pas peser sur la fiscalité locale et doit donc s'équilibrer avec les recettes des loyers. Il se

doit d'amener de l'activité économique, du développement de services, générant de l'attractivité et aussi des nouveaux logements sociaux de préférence, accessibles aux jeunes familles. Il a pour vocation à restaurer, par le captage de subventions publiques, des logements où le privé n'intervient pas. Il a supporté en 2025 le projet de la MAM, la réhabilitation du logement au 13 rue des Jardins, la maison place du Pressoir et à terme, nous l'espérons, la maison inclusive. Pour conclure, il devient au fil des ans un matelas de réserve foncière capitalisée, capable de faire face à des difficultés imprévues.

Le fonctionnement : Un résultat de 42 528.30€

Les charges de fonctionnement n'appellent pas de remarques particulières vis à vis des années précédentes. **En dépenses** : les charges de personnel sont le temps passé par les agents payés par le budget général, la formation correspond à la formation ADEFPAT pour la maison inclusive et le café associatif. **En recettes** : Pas de locations nouvelles, juste des changements de locataires mais renouvelés tout de suite et un remboursement d'assurance à la suite d'un dégât des eaux.

Fonctionnement bâtiments locatifs communaux					
Dépenses					
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation
	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	11 220,10 €	5 192,39 €	13 163,28 €	14 601,79 €	16 116,48 €
Charges de Personnel	2 203,29 €		88,71 €	722,16 €	1 198,85 €
Formation					1 456,00 €
Charges financières	2 058,11 €	2 172,79 €	5 567,82 €	5 081,38 €	4 661,59 €
provision pour créances irrécouvrables					0,00 €
Virement à la section Investissement					
Total charges	15 481,50 €	7 365,18 €	18 819,81 €	20 405,33 €	23 432,92 €
Recettes					
	Realisation	Realisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation
	2021	2022	2023	2024	2025
Loyers	20 217,85 €	20 598,08 €	56 158,09 €	60 139,17 €	60 535,47 €
Refacturation des charges	14 157,81 €	4 168,35 €	5 807,13 €	3 922,93 €	3 758,91 €
Travail en régie	3 520,43 €	0,00 €	88,71 €	722,16 €	0,00 €
Remboursement de l'assurance					1 666,84 €
Total recettes	37 896,09 €	24 766,43 €	62 053,93 €	64 784,26 €	65 961,22 €
Résultat de Fonctionnement	22 414,59 €	17 401,25 €	43 234,12 €	44 378,93 €	42 528,30 €

L'investissement : Un résultat de – 1 906.64€

Dépenses		Recettes	
Investissements	456 531,43 €	Total Subventions	84 015,74 €
Maison 13 rue des jardins	134 257,81 €	Maison "de la cruz"/13 rue des jardins	20 000,00 €
MAM	218 267,39 €	Subventions MAM	64 015,74 €
Maison 10 Place du présoir	94 006,23 €	Art 1068 - Résultat de fonctionnement N -1	44 378,93 €
Terrain à côté de la boulangerie	10 000,00 €	Emprunts	361 500,00 €
Charges financières	36 006,55 €	Emprunt Maison "de la cruz"/ Maurice/13 rue des jardins	121 500,00 €
remboursement Capital d'emprunt	19 886,89 €	Emprunt Maison place du présoir	135 000,00 €
remboursement au Budget Général	16 119,66 €	Emprunt MAM	105 000,00 €
dépôt cautionnement	358,33 €	OPE D-ordre	58 024,37 €
Opération d'ordre	58 024,37 €	Art 165 - Dépôt et cautionnement reçu	1 095,00 €
Total dépenses	550 920,68 €	Total recettes	549 014,04 €
		Résultat	-1 906,64 €

La section d'investissement appelle de nombreuses remarques, avec le démarrage de deux chantiers :

En dépenses : Le chantier 13 rues des Jardins, réalisé au 31/12/2025 à plus de 50% et la MAM (Maison d'Assistants Maternels) au 2/3. S'est rajouté en cours d'année l'achat de la maison du 10 place du Pressoir ainsi que le terrain attenant du pôle santé. On retrouve 16 119.66 € de remboursement de capital d'emprunts au budget général. **En Recettes** : Des acomptes de subventions sur la MAM et la rue des Jardins ainsi que la réalisation des emprunts long terme pour les trois bâtiments.

La section d'investissement se clôture par un résultat négatif de – 1 906.64€. Il reste bien sûr des restes à réaliser en dépenses et en recettes. (Délibération suivante)

Après débat et explications le conseil doit se prononcer. Le maire en tant qu'ordonnateur ne peut participer au vote et doit quitter la salle. Francine DANEL prend le relai en tant que présidente de séance.

Question portée au vote : Pour ou contre l'approbation du CFU du budget bâtiments locatifs communaux 2025 ?

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

4. VOTE de l'affectation du résultat de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 du budget bâtiments locatifs communaux

L'ensemble des élus a reçu l'intégralité du CFU, y compris la page générale qui synthétise la vue d'ensemble du résultat de l'exercice avec les reports des exercices précédents et des restes à réaliser.

SYNTHESE du CA Budget Bât Loc 2025			
		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice 2025	Recettes	65 961,22 €	549 014,04 €
	Dépenses	23 432,92 €	550 920,68 €
	Solde N	42 528,30 €	-1 906,64 €
Reports années précédentes	Fonct Excédent 2024 N-1		
	invest Excédent 2024 N-1		0,00 €
	Déficit 2024 N-1		-125 030,58 €
	Cumul N et N -1	42 528,30 €	-126 937,22 €
Restes à Réaliser	Recettes		326 219,00 €
	Dépenses		244 600,00 €
	Solde RàR	42 528,30 €	81 619,00 €
Résultat cumulé		42 528,30 €	-45 318,22 €

MAM
 DETR 100 000
 CAF 60 000
 Agglo: 24 000
 Région : 24 000
 Fondsde concours : 21 089,49
13 rue du jardin
 DETR 52 903
 région 17 000
 Agglo : 16 000
 FDC agglo: 40 000

- comptes perçus
 - 64 016
Plus FC TVA Mam
 51 000
Soit 342 000

Le résultat négatif de l'exercice 2025 est de - 1 906.64€. Il vient s'ajouter au déficit antérieur de - 125 030.58€. Soit un déficit cumulé de - 126 937.22€.

Il faut prendre en compte les restes à réaliser : + 326 219€ en recettes (voir détail, principalement des subventions) et - 244 600€ de dépenses (l'intégralité du reste à payer des travaux engagés /MAM et logement rue des Jardins).

Le besoin de financement à reporter en 2026 est de - 45 318.22€ ce qui oblige à transférer l'intégralité du résultat de fonctionnement en recettes d'investissement.

Question portée au vote : Pour ou contre le report à nouveau comme indiqué ci-dessus ?

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

5. Approbation de la révision des attributions de compensation 2026 selon la procédure de droit commun.

Délibération reportée (date limite mai 2026) => besoin de plus d'explications, notamment sur la partie voirie. En effet nos travaux programmés en 2026 sont situés en zone d'agglomération, donc c'est la mairie qui va les payer directement.

6. Approbation de la révision libre des attributions de compensation 2026 selon la procédure dérogatoire de droit commun

Non concerné ; donc annulée

III. Décisions

DÉCISION DU MAIRE N° 01/26

- Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner, reçue en Mairie le 24 décembre 2025 de Maître Bertrand TERRIER DE LA CHAISE, Notaire, domicilié à 81150 LAGRAVE – 74 Chemin de Nacazes, notifiant la cession par CAMINADE 3 SCI représentée par Monsieur Antoine MANIOU, domiciliés 53 Chemin de Bonofil – 81150 LAGRAVE de la parcelle cadastrée :
 - section B n°17 d'une contenance de 330 m²
- Pour un total de 4500 € (quatre mille cinq cent euros).

En application de sa délégation le Maire informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption.

DÉCISION DU MAIRE N° 03/26

- Vu la procédure d'appel d'offre lancée le 21 juin 2024 pour " l'Aménagement d'un logement avec surélévation et démolition d'une partie existante rue des jardins 81 600 SENOUILAC "

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont prévus au budget Communal

Article 1 : La conclusion d'un avenant n°2 au marché de travaux de « l'Aménagement d'un logement avec surélévation et démolition d'une partie existante rue des jardins 81 600 SENOUILAC » signé avec L'Entreprise CONCEPT CARRELAGE sis 40 rue Jean le Rond d'Alembert 81000 ALBI pour un montant de 5 100,00 € HT par délibération du 11 février 2025, le titulaire du lot 9 « carrelage faïence ».

Article 2 : La plus-value financière correspondant au coût des travaux qui ont été ajoutés est de 1 305,00 € HT soit 1 435,50 € TTC ce qui porte le montant du marché à 6 405,00 € HT soit 7 045,50 € TTC.

En plus => Carrelage sur terrasse extérieure

DÉCISION DU MAIRE N° 04/26

- Vu la procédure d'appel d'offre lancée le 28 janvier 2025 pour « Construction d'un Maison d'Assistante Maternelle ».

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe « Bâtiments Locatifs »

Article 1 : La conclusion d'un avenant n°3 au marché de travaux de « Construction d'un Maison d'Assistante Maternelle » signé avec L'Entreprise SCOP PROBAT CONSTRUCTIONS domiciliée 853 av des Terres Noires 81370 St SULPICE LA POINTE pour un montant de 76 800.00€ HT le 15 avril 2025, titulaire du lot 1 « gros œuvre - enduits de façade ».

Cet avenant fait état de moins-values : le constat d'huissier est non réalisé et le réseau « liaison frigorifique » a été réduit.

Article 2 : La moins-value financière correspondant au coût des travaux qui ont été réduits ou enlevés est de -912,56 € HT soit -1 095,07 € TTC ce qui porte le montant du marché de 78 311,64 € HT soit 93 973,97€ TTC.

DÉCISION DU MAIRE N° 05 /26 Bail et fixation du loyer d'un logement communal sis au 7 bis avenue des vignes à des fins de maison d'assistantes maternelles.

Les travaux arrivent à leur fin et même si le démarrage d'activité est prévu pour début septembre, les deux assistantes maternelles ont besoin du bail de location pour déposer leur demande d'agrément.

M. le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Il est proposé un bail au format professionnel, soit sur 6 ans pour un loyer de 550€ mensuel, charges en plus avec un mois de caution. La mise à disposition du bâtiment sera effective à compter du 13 mars 2026 avec le dépôt de caution. Le premier loyer sera appelé au 1^{er} septembre 2026.

IV :Questions diverses :

Intervention de Nicolas Raynal, qui informe le conseil que le stade (chemin du stade), est utilisé désormais par l'école de rugby de Gaillac. La demande d'occupation pour les entraînements a été formulée. Une convention sera établie.

Intervention de Nicolas Trichaud, qui remercie le maire et le conseil après l'ouverture du café associatif le 1er mars.

Le conseil est très heureux de voir aboutir ce projet en fin de mandat et les félicitations sont présentées par le maire au nom du conseil pour cette ouverture festive et réussie.

Pour conclure :M le Maire tient à remercier tout le conseil pour le travail accompli durant ces 6 années.

Un grand merci à toute et tous pour la confiance, l'implication avec toujours un esprit d'intérêt général ce qui a permis de faire aboutir de nombreux projets structurant pour Senouillac.

Cela n'aurait pas été possible sans aussi l'appui des agents techniques et administratifs.

Rendez- vous le 15 pour la tenue du bureau de vote

Pour Mémoire : Tour de garde du 15 mars

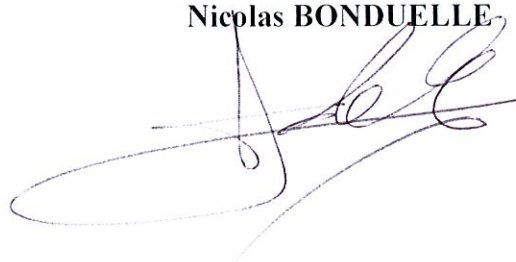
8h à 10h30	10h30 à 13h	13h à 15h30	15h30 à 18h	Remplaçants
Bernard FERRET	Francine DANEL	Nicolas BONDUELLE	Sylvain RICOLA	Véréna VOARINO
Gilles FORT	Sandrine VILLENEUVE	Jacques RIVIEYRAN	Nicolas RAYNAL	
Nicolas TRICHAUD	Michel PIERIE	Marie BERGOUGNOUX	Sébastien ALAUZET	

Fin de séance à : 21h 40

**Le Maire,
Bernard FERRET**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE SENOULLAC" and a star at the bottom.

**Le secrétaire de séance,
Nicolas BONDUELLE**

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be the signature of Nicolas Bonduelle.